

TRANSMIS LE 27/05/2024  
REÇU LE 27/05/2024  
AFFICHÉ LE 27/05/2024  
NOTIFIÉ LE 28/05/2024  
PUBLIÉ LE 28/05/2024  
EXÉCUTOIRE LE 28/05/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
  
FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Caractère Exécutoire  
Le 28 mai 2024  
Par délégation d  
L'Adjoint au Maire  
2024/177

  
M. Jean-Charles  
Guépio



Direction des Finances

DÉCISION N°24-177

## MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2144-3,  
**VU** l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,  
**VU** la délibération adoptée lors du Conseil municipal du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'autorisant à modifier les tarifs existants dans une limite de 3%,  
**VU** le budget primitif de l'exercice 2024 adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2024,  
**VU** la liste des modifications de tarifs annexée à la présente décision,  
**CONSIDÉRANT** que le Maire est compétent pour modifier les tarifs s'appliquant aux prestations municipales inférieures ou égales à 3%,  
**CONSIDÉRANT** la nécessité de revaloriser certains tarifs municipaux,

### DÉCIDE

**Article 1** - D'appliquer les tarifs fixés suivants l'annexe jointe, à compter des dates précisées dans ce document.

**Article 2** - La recette sera inscrite aux comptes budgétaires correspondants du budget de la commune.

**Article 3** - La présente décision prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de l'affichage en mairie et/ou de sa notification et sera transcrite sur le registre des Délibérations. Elle sera portée au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

**Article 4** - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 14 mai 2024,

  
**Xavier MELKI**  
Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France

### Acte à classer

DEC24-177

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-05-27T17-34-44.00 ( MI253181233 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20240514-DEC24-177-AU ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX.

Date de décision : 14/05/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEC 24-177 FIN.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 27/05/24 à 17:34

Date 27/05/24 à 17:34

Date 27/05/24 à 17:40

Par [SADEQ Fatiha](#)

Par [SADEQ Fatiha](#)

# TARIFS MUNICIPAUX

CSL	Anciens tarifs	Nouveaux Tarifs au 01/09/24
<b>PISCINE</b>		
<b>OUVERTURE PUBLIC</b>		
Entrée tarif réduit sur présentation d'un justificatif - 18 ans/Étudiants/Lycéens/ CCAS, +65 ans/demandeurs d'emploi/RSA/personne en situation de handicap/ accompagnant de personne en situation de handicap/Familles nombreuses	3,00 €	libellé modifié
<b>SCOLAIRE</b>		
Location Petit bassin 1h00 scolaires autres communes	18,00 €	18,50 €
<b>TARIFS LOCATIONS PISCINE AUX PRIVÉS</b>		
Piscine - location 1 journée activités type cinéma, publicité, photos	3 300,00 €	3 390,00 €
<b>AQUABIKE - CIRCUIT TRAINING : TRAMPOLINE</b>		
Carte 10 entrées cours collectifs + entrée piscine	115,00 €	117,00 €
<b>PATINOIRE</b>		
<b>OUVERTURE PUBLIC</b>		
Entrée individuelle patineur visiteur vendredi et samedi soir	6,00 €	libellé modifié
Entrée Tarif réduit sur présentation d'un justificatif (hors vendredi et samedi soir) 18 ans / Étudiants/Lycéens/ +65 ans/demandeurs d'emploi/RSA/personne en situation de handicap/ accompagnant de personne en situation de handicap / Familles nombreuses / Groupes (Centre de loisirs-Scolaires extérieurs à la commune/ Association/CE à partir de 10 personnes)	5,00 €	libellé modifié
<b>ACCUEILS DE LOISIRS</b>		<b>Nouveaux Tarifs au 01/09/24</b>
<b>POST-SCOLAIRE</b>		
Tranche A (0€ à 450€)	3,21 €	3,30 €
<b>VACANCES ET MERCREDI 1/2 JOURNÉE ( avec repas)</b>		
Tranche A (0€ à 450€)	6,41 €	6,60 €
<b>CIMETIERE</b>		<b>Nouveaux Tarifs au 01/09/24</b>
Concession 30 ans	415,00 €	425,00 €
Concession temporaire 15 ans	230,00 €	235,00 €
Location caveau provisoire	90,00 €	92,00 €
Vente case columbarium pour 15 ans	530,00 €	545,00 €
Vente case du columbarium pour 30 ans	1 020,00 €	1 050,00 €
Vente cavurne 1m2 pour 15 ans	140,00 €	144,00 €
<b>CULTURE</b>		<b>Nouveaux Tarifs au 01/06/24</b>
<b>SPECTACLES</b>		
Engagement sur 3 spectacles achetés de la sélection Parcours découverte : tarif réduit accordé sur ces 3 spectacles de la sélection Parcours découverte et sur les suivants de la sélection Parcours découverte, 1 spectacle choisi par le service culturel offert sous réserve de disponibilité.	-	libellé modifié
<b>VOIRIE</b>		
<b>Occupation du domaine public du distributeur</b>		
Catégorie B - Attractions destinées aux enfants et les gonflables	17,50 €	18,00 €

